

LA REFORME DES LYCEES SOUS LE MINISTERE BAYROU

VUE PAR "LE MONDE"

(Avril-Juin 1993)

Annonçant qu'il prendra une décision avant le 30 avril M. Bayrou remet en question la réforme du lycée

Article paru dans l'édition du 09.04.93

Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, a décidé, mercredi 7 avril, de remettre à plat la rénovation pédagogique du lycée et, en particulier, son application en classe de première à la rentrée de septembre 1993. Il vient, en effet, de confier à Georges Septours, inspecteur général de l'éducation nationale et ancien directeur, entre 1986 et 1990, des personnels d'inspection et de direction au ministère de l'éducation nationale, la présidence d'une commission d'évaluation de la rénovation des lycées. Cette commission, dont la composition sera rendue publique, lundi 11 avril, devra remettre ses conclusions au ministre dans un délai maximum de quinze jours afin que M. Bayrou puisse prendre des décisions avant la fin du mois d'avril.

On souligne, en effet, au ministère qu'il y a "urgence". La préparation de la rentrée 1993 est largement engagée, l'affectation - académie par académie et établissement par établissement - des moyens et des postes d'enseignants est bouclée et les élèves des classes de seconde sont supposés choisir, en ce moment, la filière et les options qu'ils souhaitent suivre l'an prochain. Remettre en cause ce dispositif suppose donc des décisions quasi immédiates. En sachant que les marges de manœuvre techniques sont étroites.

Mais on souligne au ministère que l'application de la réforme des lycées en première à la rentrée prochaine - débouchant l'année suivante sur les classes de terminales et le baccalauréat - soulève deux séries de problèmes. D'une part le nouveau ministre n'est manifestement pas insensible aux réactions d'un certain nombre de "grands scientifiques qui redoutent un certain effondrement culturel en raison de choix d'orientation utilitaires ou de choix résultant d'incitations négatives". Concrètement, le jeu des options offertes aux élèves pourrait, craignent-ils, se faire au détriment des langues anciennes, voire des disciplines scientifiques.

D'autre part, on estime, au ministère, que la mise en oeuvre de la réforme soulève de sérieux problèmes, qu'il s'agisse de problèmes de locaux, du fait de l'organisation d'enseignements en groupes restreints prévus dans le cadre de la rénovation, ou de problèmes de programmes dont certains n'ont pas encore été publiés.

Toutefois le ministre ne semble pas remettre en cause, pour l'instant, les grandes orientations de la rénovation : rééquilibrage entre les différentes séries du baccalauréat, parcours plus diversifiés grâce au jeu des options et enseignement modulaire assurant un "meilleur exercice des aptitudes et des goûts".

EDUCATION : Soumis à des pressions contradictoires François Bayrou se donne trois semaines pour décider du sort de la réforme des lycées

Article paru dans l'édition du 10.04.93

A quelques jours seulement du long tunnel des vacances de printemps, moins de trois mois avant la fin de l'année scolaire, peut-on, une fois de plus, remettre sur le métier une réforme des lycées laborieusement élaborée au cours des deux dernières années ? Après quelques jours de réflexion et plusieurs entretiens informels avec des membres de la communauté scientifique, notamment l'académicienne Jacqueline de Romilly et le Prix Nobel Pierre-Gille de Gennes, et après avoir réuni les recteurs des vingt-huit académies, mercredi 7 avril, le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, semble prêt à prendre le risque.

Dans un communiqué, il a en effet annoncé, mercredi 7 avril, la mise en place d'une "commission d'évaluation de la rénovation des lycées". Cette commission, dont la composition sera rendue publique le lundi 11 avril, devra rendre ses conclusions dans un délai de quinze jours afin que le ministre puisse arrêter ses décisions avant la fin du mois d'avril (le Monde du 9 avril).

Le temps presse, et François Bayrou est bien conscient que s'il veut imprimer sa marque sur ce dossier sensible, il doit agir vite. La nouvelle équipe du ministère évoque le flou de la réforme engagée par MM. Jospin et Lang : flou sur les modalités et les coûts de la rénovation "qui ne sont pas pleinement maîtrisés", mais aussi flou sur les programmes qui ne sont pas définitivement arrêtés - ce qui est effectivement le cas en histoire-géographie, lettres et philosophie et pour certaines options.

Dernier argument et non des moindres : "Un véritable effondrement culturel" est à craindre et la réforme pourrait réduire "sensiblement" le nombre des élèves apprenant les langues anciennes et des effectifs dans les séries scientifiques. Bref, même si la nouvelle équipe paraît reprendre à son compte l'esprit général des textes - "rééquilibrage entre les différentes séries du bac" et "parcours plus diversifiés", - elle pourrait aussi céder aux injonctions de ceux qui, depuis deux ans, pilonnent consciencieusement la réforme. Or ces deux attitudes semblent difficilement conciliables.

Discorde sur les options

La réforme, qui doit entrer en vigueur à la rentrée 1993 pour les classes de première et à la rentrée 1994 pour les classes terminales, propose de substituer aux quelque vingt-huit filières actuelles, sept grandes voies de formation (trois pour l'enseignement général et quatre pour l'enseignement technologique). Chacune comprendrait des enseignements obligatoires représentant vingt-cinq à vingt-six heures de cours. S'y ajouteraient, au choix des élèves, des options facultatives dont une seule pourrait être choisie dans le bloc des matières dominantes. Autre innovation : parmi ces dernières, chaque discipline pèserait d'un poids égal au baccalauréat. Ainsi, dans la voie scientifique, désormais unique, le poids des mathématiques serait minoré au profit, notamment, de la biologie. C'est notamment sur ce point que se sont concentrées les critiques les plus vives. En affichant l'ambition de proposer des voies de formation "d'égale valeur et d'égale dignité", cette nouvelle architecture fait effectivement

disparaître la voie royale actuelle de la première S et de la terminale C (mathématiques), celle des bons élèves.

Autre pomme de discorde : les options. Afin de réduire la charge horaire des lycéens, Lionel Jospin avait proposé qu'ils se limitent à une seule option. Mais sous la pression conjuguée des spécialistes de langues anciennes et de mathématiques, M. Lang avait dû en rabattre. Il avait élargi le choix à deux, "voire à trois options". Les recteurs ne cachent pas que les moyens qu'ils ont d'ores et déjà mis à la disposition des établissements en vue de la rentrée 1993 ont été calculés sur la base de deux options en moyenne. "Mais les pointages que nous avons effectués à partir des vœux d'orientation des élèves montrent qu'ils choisissent moins de deux options en moyenne", souligne un recteur avant de conclure : "Ça passe. De justesse dans certaines académies, mais ça passe."

Ni moratoire ni statu quo

Dans un bel ensemble, les recteurs l'ont d'ailleurs expliqué au ministre le 7 avril : sur un plan technique, la réforme est trop engagée pour que l'on puisse faire machine arrière. Les moyens dégagés permettent globalement de faire face aux besoins. Enfin, sur le terrain, les grands principes de la réforme commencent à être compris et acceptés. Le Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN), qui regroupe près des trois quarts des chefs d'établissement, ne dit pas autre chose. Le SNES, syndicat majoritaire chez les enseignants des lycées, à l'occasion de son congrès de Bourg-en-Bresse, a vivement réagi au communiqué du ministère : "Ni moratoire ni statu quo."

Les enseignants, sur le terrain, se montrent également plutôt favorables (64 %) à la rénovation pédagogique des lycées, comme le montre un sondage (non publié), réalisé par l'institut CSA pour le ministère en mars. Une majorité (59 %) estime qu'il est bon de resserrer le nombre des filières, et ils sont 93 % à juger positive l'idée des modules de soutien. Néanmoins, ils sont beaucoup plus réservés sur les effets de la réforme : un tiers d'entre eux seulement estiment, en effet, qu'elle permettra d'éviter "la sélection par certaines filières".

Dans les lycées, le désarroi est bien réel depuis le communiqué du ministère. "Je réunis tous les parents de seconde le 9 avril pour leur expliquer les nouveaux textes, dit un proviseur de l'académie d'Orléans-Tours. Qu'est-ce que je vais leur dire ?" Un autre, du Val-d'Oise, renchérit : "On ne sait pas quel rôle joueront les options, notamment l'option de maths, pour l'accès aux classes préparatoires." En brouillant les cartes, la réforme engagée par la gauche pose effectivement un problème : faut-il ou non reconstituer une voie naturelle vers les prépas qui passerait, forcément, par les mathématiques ?

Une supplique, enfin, est adressée au ministre : ne touchez pas aux modules ! En seconde, cette année, élèves et enseignants ont plébiscité cette innovation qui permet de travailler en groupes restreints. Or ce sont justement ces modules qui coûtent très cher en postes et qui poseront de redoutables problèmes de locaux quand ils seront étendus à toutes les classes des lycées.

GARIN CHRISTINE

La réforme du lycée : M. Bayrou accélère les consultations

Article paru dans l'édition du 15.04.93

François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, a convoqué le Conseil supérieur de l'éducation, jeudi 15 avril, pour une prise de contact avec les organisations d'enseignants et de parents d'élèves. A cette occasion, François Bayrou a l'intention de faire connaître les premières orientations de son action, et surtout de recueillir leur avis sur les principaux dossiers en suspens, notamment la rénovation pédagogique des lycées.

Après la publication, mardi 13 avril, de la composition de la commission d'évaluation chargée de rendre ses conclusions au ministre d'ici le 23 avril (lire page 11), Monique Vuillat, secrétaire générale du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), a déploré "l'exclusion de tout enseignant en fonction" de cette commission. "Cela signifie-t-il qu'on ne se soucie pas de l'avis des professionnels sur le terrain, de ceux qui ont vécu la première année d'application de la réforme du lycée et préparé la seconde ?", s'interroge Mme Vuillat. Celle-ci s'inquiète également que "le ministre ait demandé à la commission d'entendre en priorité des personnalités, prix Nobel ou académiciennes, mais qu'il ne semble pas se soucier de recevoir les enseignants."

Lycées : réforme en suspens

Article paru dans l'édition du 15.04.93

La commission présidée par M. Septours et chargée, la semaine dernière par le ministre de l'éducation nationale de réexaminer la réforme du lycée, a été complétée, mardi 13 avril, par la désignation d'une dizaine de membres : elle sera composée de cinq proviseurs de lycée, dont celui de Louis-le-Grand à Paris, et de MM. Jacques Cremadeills, inspecteur d'académie et directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône, Daniel Gourisse, directeur de l'École centrale et président de la Conférence des grandes écoles, Christian Merlin, vice-président du Haut Comité éducation-économie, Henri Peretti, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale, et Pierre Vialle, président de l'université Lyon-III. En outre, M. Bayrou a demandé à la commission d'entendre en priorité trois personnalités : Maurice Allais, prix Nobel d'économie, Pierre-Gilles de Gennes, prix Nobel de physique, et Jacqueline de Romilly, de l'Académie française.

Après ces entretiens, la commission pourra toujours nourrir sa réflexion avec les résultats d'un sondage réalisé au mois de mars à la demande de l'ancienne équipe de la rue de Grenelle. Réalisée par l'institut CSA auprès d'un échantillon de 608 enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur, cette enquête, non publiée, montre, que, si le corps enseignant est globalement favorable au principe de la rénovation pédagogique du lycée, il reste très sceptique sur son efficacité.

Près de deux enseignants sur trois (64 %) se déclarent favorables à cette réforme, y compris les professeurs de lycée (65 %). La proportion d'avis positifs est toutefois beaucoup moins

forte parmi les agrégés (51 %) que chez les capésiens (67 %) et à Paris (56 %) qu'en province (67 %).

Le scepticisme des profs

Deux des principales dispositions de la réforme sont bien accueillies par les enseignants. Ainsi, les trois heures hebdomadaire de modules consacrées à l'apprentissage des méthodes de travail ou à l'aide aux élèves en difficulté frisent l'unanimité : 93 % d'avis positifs. Le regroupement des filières menant au baccalauréat n'obtient pas un tel score, mais recueille toutefois 59 % d'opinions favorables, et 52 % parmi les professeurs de lycée.

Cet accord de principe masque mal, cependant, un réel scepticisme des enseignants sur l'efficacité des mesures mises en oeuvre cette année en classe de seconde et qui devaient être prolongées en première à partir de la prochaine rentrée. Une majorité d'entre eux ne pensent pas que la réforme atteindra ses objectifs. Ainsi, 43 % estiment qu'elle ne permettra pas d'éviter une orientation trop précoce des élèves. Le pourcentage monte jusqu'à 63 % parmi les enseignants de lycée. Le secteur privé, généralement un peu mieux disposé que le public à l'égard de ladite réforme, affiche les mêmes réserves, puisque près d'un enseignant sur deux y doute des effets de ces mesures.

De la même façon, à la question de savoir si la réorganisation des séries peut permettre d'éviter la sélection par certaines filières, comme c'était le cas pour la série C, les professeurs de lycée répondent " non " à 66 %.

Enfin, concernant les effets de cette réforme sur les lycéens eux-mêmes, l'ensemble des enseignants estiment qu'elle devrait principalement leur permettre d'acquérir davantage d'autonomie par l'assimilation de méthodes de travail personnelles. En revanche, les professeurs de lycée sont nombreux à estimer que la première conséquence de cette réforme serait de compliquer les emplois du temps. Bref, ce n'est pas l'enthousiasme !

Dès la rentrée 1993 M. Bayrou veut simplifier la réforme du lycée

Article paru dans l'édition du 02.05.93

Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, a rendu publiques, jeudi 29 avril, ses décisions concernant la réforme des classes de première qui doit entrer en vigueur à la prochaine rentrée. S'il reprend à son compte les nouvelles filières proposées par ses prédécesseurs, il " simplifie " le dispositif et supprime toute contrainte dans le choix des options.

Ni moratoire ni statu quo : l'arrivée de François Bayrou au ministère de l'éducation nationale ne se traduira pas par "un nouveau séisme" sur le front du lycée. C'est du moins ce qu'il a affirmé, jeudi 29 avril, en rendant publiques ses décisions sur la réforme des classes de première.

Prenant appui sur le rapport qu'il avait confié, huit jours après sa nomination, à un petit groupe de travail présidé par Georges Septours, inspecteur général de l'éducation nationale, François Bayrou a tranché. Pour les classes de première, du moins, puisqu'elles doivent se plier au nouveau régime dès la prochaine rentrée scolaire.

Quant aux classes terminales, le ministre se donne un délai de réflexion supplémentaire. Soucieux que "tous les élèves aient, avant l'été, une vision claire des parcours et des choix possibles", il s'engage à régler, d'ici au 15 juin prochain, l'ensemble des questions laissées en suspens : organisation des classes terminales, du baccalauréat et des formations post-bac ; sur ce dernier point, un groupe de travail mis en place conjointement avec M. Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, va être rapidement chargé d'examiner l'articulation entre le baccalauréat et les filières de l'enseignement supérieur, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles.

Les grands principes "approuvés"

Mais le ministre de l'éducation nationale a déjà prévenu ses interlocuteurs. "Totement traditionnel dans ce domaine", attaché au "caractère d'événement initiatique" du baccalauréat, il conservera cet examen "anonyme et national", seul capable de certifier de façon objective le niveau des élèves. C'est pourquoi, dès à présent, il a annoncé qu'il annulait la proposition iconoclaste de Jack Lang autorisant les candidats recalés à l'examen à conserver leurs notes positives l'année suivante. M. Bayrou s'est, en effet, déclaré absolument allergique au "bac à tempérament".

Il n'est pas question, cependant, pour le nouveau ministre de remettre totalement en chantier une réforme laborieusement élaborée depuis 1990. Et pour une raison bien simple : il en "approuve les grands principes" et, en particulier, le rééquilibrage entre les filières de formation du lycée et la volonté, affichée par ses prédécesseurs, de "diversifier les voies d'excellence".

Mais cette réforme était, selon M. Bayrou, "mal préparée, et illisible". Et surtout, elle risquait de reconstituer "subrepticement", par le jeu du "maquis" des options offertes aux élèves, des filières d'excellence à l'intérieur de chaque filière. Pour éviter ces "effets pervers" et simplifier le dispositif, le ministre revient à une organisation finalement assez proche du système actuellement en vigueur. Seule, la nouvelle organisation des quatre nouvelles filières technologiques décidée par l'ancien gouvernement, jugée "correcte" par le ministre, ne subit aucune modification. En revanche, dans les trois grandes voies de l'enseignement général qui avaient été définies par Lionel Jospin - littéraire, scientifique et économique - l'enseignement sera composé d'un large tronc commun (de vingt-six heures) et d'un vaste éventail d'options.

Principal amendement au système défendu par ses prédécesseurs : les options ne pourront pas venir renforcer le tronc commun. Ainsi, par exemple, les élèves de première scientifique ne pourront plus choisir une option supplémentaire de mathématiques, "ce que, selon François Bayrou, près des deux tiers d'entre eux s'apprêtaient à faire, parfois à la demande insistante

des établissements". Par rapport à la situation actuelle, l'enseignement des mathématiques et de la physique-chimie passe de onze à neuf heures hebdomadaires, tandis que les sciences naturelles prennent un peu de poids (une demi-heure supplémentaire).

Options sans limitation

Le dispositif imaginé à l'origine par Lionel Jospin, que Jack Lang avait largement amendé, reposait sur une idée-force : parvenir à réduire notablement la charge horaire des élèves, trop lourde et empêchant tout travail personnel. D'où l'idée initiale de limiter le choix des élèves à une seule option, faisant forcément l'objet d'une évaluation au baccalauréat (ce qui n'est pas le cas actuellement). Sous la pression des linguistes et des spécialistes des langues anciennes, M. Lang avait dû, ensuite, en rabattre et faire sauter ce verrou. Mais était réammonci conservé le principe de l'évaluation des matières optionnelles, seule façon de décourager un certain tourisme pédagogique, inefficace pour les élèves et coûteux pour le système. Un point dont tous les travaux sur le lycée se font l'écho depuis dix ans. M. Bayrou est visiblement sourd à cet argument.

Pour écarter le risque d'un "bac option zéro", limité au seul tronc commun, il rend obligatoire pour tous une option minimum. Et il donne aux élèves le droit de choisir autant d'options qu'ils le souhaitent. La charge horaire des lycéens de première devrait donc rester à peu près identique à ce qu'elle est actuellement, voire augmenter puisque l'éventail proposé est plus large - tous ont accès, par exemple, à une option arts de quatre heures. Enfin, le statu quo est maintenu en ce qui concerne l'évaluation des matières optionnelles : seules les notes positives continueront à être prises en compte au baccalauréat.

Reste le problème délicat du coût d'un tel dispositif, sur lequel on ne s'est pas privé, dans l'entourage de M. Bayrou, de critiquer vivement la réforme Jospin-Lang pendant la campagne électorale. Les estimations montrent, en fait, que les vraies difficultés seraient apparues à la rentrée 1994, avec la mise en oeuvre de la réforme en classe terminale. Principale source de dépense : l'organisation, dans chaque division de première, de "modules" de deux heures et quart hebdomadaires en demi-groupes, destinés au soutien ou à l'approfondissement dans une discipline. Expérimentés dès cette année en classe de seconde, les "modules" seront maintenus, l'an prochain, en première, a décidé le ministre, contre l'avis, défavorable, du rapport de Georges Septours. Mais, par une mesure discrète, M. Bayrou rabote les "modules" de chaque classe d'un quart d'heure hebdomadaire, ce qui, rapporté aux quelque 17 000 classes de première, permet d'économiser environ 500 postes d'enseignants.

Dernière difficulté : adapter les contenus aux nouvelles filières du lycée. C'est, depuis 1990, le point faible de la réflexion sur les lycées. A six mois de la mise en oeuvre de la réforme, la mise au point d'un certain nombre de programmes (en français, langues vivantes ou histoire-géographie notamment), n'est pas achevée. Tirant à boulets rouges sur le Conseil national des programmes (CNP) - "une administration parallèle, source de beaucoup de confusions ces dernières années" - l'inspecteur général Septours recommande clairement au ministre de rendre... à l'inspection générale la charge de "dire les règles d'emploi provisoires" des

programmes actuellement en vigueur et de soumettre les nouveaux programmes, "déjà publiés", à une procédure de relecture "pour d'indispensables révisions ultérieures". Sans se mêler de cette guerre de territoire, le ministre a laissé entendre qu'il suivrait effectivement cette voie.

GARIN CHRISTINE

Les séries du baccalauréat seront diversifiées. Un monument historique

Article paru dans l'édition du 08.06.93

"On ne réforme pas le lycée en un ou deux ans", avait lancé Lionel Jospin en 1991. La remarque reste d'actualité au moment où son successeur, M. Bayrou, présente à son tour ses décisions en la matière. Sans remonter aux tentatives avortées de plus lointains prédécesseurs - M. Beullac à la fin des années 70, MM. Savary et Chevènement ensuite, M. Monory en 1986, - le remodelage proposé s'inscrit, en effet, dans le prolongement de la réflexion engagée depuis cinq ans par MM. Jospin et Lang.

Dès 1988, le premier avait multiplié les groupes de réflexion, d'abord sur les programmes du lycée, qu'il souhaitait moderniser et alléger, puis sur les filières et l'organisation pédagogique qu'il chargeait le tout nouveau Conseil national des programmes, au début de 1990, de repenser, pour tenir compte de l'ouverture du lycée à la très grande majorité de chaque génération. Sur la base de ces travaux, M. Jospin traçait, en juin 1991, les grandes lignes d'une réforme du lycée qui a commencé à s'appliquer à la rentrée 1992 en classe de seconde.

Dès son arrivée rue de Grenelle, au printemps 1992, M. Lang reprenait le dossier. Mais, contrairement au souhait de l'équipe précédente, il marquait rapidement sa volonté de rétablir en terminale et au bac un menu d'options assez large pour que les élèves puissent bénéficier de la plus grande "diversité de choix". Le dispositif présenté par M. Bayrou, avec ses onze baccalauréats généraux très profilés, fait montre de plus d'ouverture encore dans le sens d'un menu à la carte, en principe très ouvert.

Au-delà de ces longues années de réflexions et de propositions, une chose est sûre : plus que jamais, le baccalauréat reste l'examen fétiche des Français. Les velléités de réforme, de rénovation, d'allègement exprimées par chaque ministre de l'éducation nationale se soldent, en définitive, par des ravalements de façade de ce "monument historique".

COURTOIS GERARD

Pour rééquilibrer les lettres et les sciences, les séries du baccalauréat seront diversifiées

Article paru dans l'édition du 08.06.93

Un mois après l'annonce du remodelage des classes de première, dès la rentrée 1993, le ministre de l'éducation nationale a rendu publiques, lundi 7 juin, ses décisions sur la nouvelle organisation des classes terminales, applicable à la rentrée 1994, et du baccalauréat, applicable à la session de juin 1995. Les trois grandes filières de l'enseignement général et les quatre filières techniques de première sont maintenues en terminale, mais débouchent, par le jeu des options, sur onze baccalauréats beaucoup plus profilés.

Simplifier l'organisation du lycée, rendre "équivalentes" les différentes voies d'accès au baccalauréat, tout en offrant, dans chaque voie, des parcours très diversifiés : tels sont les principes qui ont guidé les réflexions du ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, contraint de "boucler" en un mois la réforme des lycées entamée, il y a deux ans, par MM. Jospin et Lang.

En annonçant, le 29 avril, ses décisions sur les classes de première (le Monde des 2 et 3 mai), le ministre avait déjà insisté sur son désir d'inscrire ses pas dans le chemin tracé par ses prédécesseurs. Ainsi, comme l'avaient proposé MM. Jospin et Lang, les vingt-cinq filières actuelles du baccalauréat sont ramenées à sept : trois pour l'enseignement général (littéraire, scientifique, économique et sociale) et quatre pour l'enseignement technologique (sciences et technologies tertiaires, sciences et technologies de laboratoire, sciences et technologies industrielles, médico-social). De même, en ce qui concerne les séries technologiques, en première comme en terminale, le ministre n'a corrigé la copie qu'à la marge, en supprimant les modules en classe terminale (maintenus dans les séries générales, mais comme "approfondissement de la spécialité") et en rendant obligatoire l'étude d'une seconde langue vivante pour les élèves de la série sciences et technologies tertiaires.

Mais s'il s'inscrit dans le décor installé avant son arrivée, M. Bayrou en modifie sérieusement la perspective intérieure, en levant toute limitation dans le choix des options.

Pour permettre aux élèves et à leurs familles, comme aux enseignants, de prendre la mesure du nouveau dispositif, il a d'ailleurs précisé que les choix d'orientation à l'entrée en première, qui doivent être faits avant la fin du mois de juin, ne donneront lieu qu'à des "pré-inscriptions", qui devront être confirmées définitivement en septembre, le jour de la rentrée.

Une spécialisation "progressive"

Les décisions annoncées, lundi 7 juin, pour les classes terminales, qui doivent prendre effet à la rentrée 1994, s'inscrivent évidemment dans le droit-fil de la réforme des classes de première. Mais pour permettre cette "spécialisation progressive" des élèves que le ministre appelle de ses vœux, le large tronc commun proposé en première débouche, en terminale, sur des séries de baccalauréat au profil très spécialisé. Selon la formule de M. Bayrou, l'objectif

est clair : offrir à chaque élève la possibilité de réussir au mieux et d'obtenir la "meilleure mention au bac" dans la voie correspondant à "ses goûts et à ses aptitudes", et l'inciter à s'y engager en gommant la prééminence presque exclusive, aujourd'hui, de la série C du baccalauréat. Dans chaque filière d'enseignement général, l'enseignement de spécialité - deux heures hebdomadaires - est conçu comme un renforcement de la discipline dominante qui ne fera pas l'objet d'un programme spécifique et ne sera pas évalué de façon autonome.

Ainsi, dans la voie littéraire (L), les élèves devront choisir entre quatre spécialités : lettres-langues vivantes (avec neuf heures d'enseignement de langues vivantes), lettres classiques (avec six heures de langues anciennes), lettres-arts (avec quatre à huit heures d'enseignement artistique) et lettres-mathématiques (avec quatre heures de mathématiques). En outre, un enseignement de lettres de deux heures hebdomadaires est rétabli en terminale, évalué par une épreuve orale au baccalauréat qui s'ajoute aux épreuves anticipées de français de première. Autre innovation : tous les élèves de la série L, quelle que soit la spécialisation choisie, suivront un "enseignement scientifique" de deux heures hebdomadaires (au lieu de quatre en première), non exclusivement consacré aux mathématiques.

La terminale scientifique (S) est construite autour de quatre spécialités : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et technologie industrielle. Chaque enseignement de spécialité (les anciens modules prévus par MM. Jospin et Lang) ajoutera, au tronc commun, deux heures de cours dans la discipline choisie. Tous les choix sont - théoriquement - possibles, puisque les élèves scientifiques ayant choisi la technologie peuvent, par exemple, se "renforcer" en mathématiques ou en physique (mais avec un horaire grimant alors à trente-trois heures), ou bien choisir une seconde langue vivante, des langues anciennes ou l'option arts.

Des horaires très lourds

Dans toutes les hypothèses, cependant, l'ensemble des matières scientifiques représentera plus de la moitié des coefficients au bac, afin de réserver cette terminale S aux élèves vraiment à l'aise et attirés par les sciences. Enfin, dans la filière économique et social (ES), trois profils sont proposés : économie et sciences sociales, économie et mathématiques, économie et langues vivantes, avec, comme dans les autres séries, deux heures hebdomadaires de cours supplémentaires dans la spécialité choisie.

Avec une organisation aussi ouverte, où la liberté de choix est quasi totale - sous réserve que les établissements puissent effectivement organiser la "palette" complète de ces enseignements, - la charge horaire des élèves reste très lourde : de vingt-sept heures hebdomadaires minimum, jusqu'à trente-deux heures pour les futurs bacheliers ayant choisi la spécialité Sciences et technologies industrielles. Et cela sans compter un éventuel choix d'options facultatives de langues vivantes, langues anciennes ou arts, ouvertes dans chacune des séries de terminale et du baccalauréat.

Le baccalauréat restera, conformément à ce qu'avait promis François Bayrou, un examen national et terminal. Aucun changement n'est envisagé concernant l'organisation ou le calendrier des épreuves, leur nature ou les modalités de leur correction. A un détail près. Si le ministre a confirmé son refus d'accorder aux élèves redoublants la possibilité de conserver leurs notes positives pendant cinq ans (comme l'avait décidé M. Lang), il maintient cependant cette disposition pour les salariés, les stagiaires de la formation professionnelle et les appelés du contingent, comme c'est actuellement le cas pour les candidats aux bacs professionnels.

Enfin, François Bayrou esquisse le prolongement de cette réforme dans l'enseignement supérieur, tout en laissant à François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le soin d'en préciser les détails. Il a annoncé, en effet, que les élèves des séries littéraires et économiques pourront accéder, par des concours spécifiques, aux études médicales et aux écoles supérieures de commerce, "selon un accord intervenu avec la Conférence des doyens de médecine et la Conférence des grandes écoles". Cette innovation symbolique, destinée à démontrer que toutes les voies du baccalauréat peuvent conduire à des filières d'excellence, ne prendra cependant tout son poids que lorsque seront fixés les flux d'entrée dans ces différents concours.

GARIN CHRISTINE